



Demission pour un autre travail

Par **ninette_old**, le **21/11/2007** à **15:30**

bonjour,rnActuellement en cdi depuis 18 mois et ayant un préavis de 2 mois. J'ai rdv dans une autre entreprise dans 15 jours, puis-je réduire mon préavis à un mois voir moins. L'autre entreprise se trouve à 70km de là où j'habite. Quelles sont les dates de préavis quand en plus je suis mon mari? Sont-elles réduites?rnPouvez-vous me repondre rapidement sur mon mail : ninirodriguez@club-internet.frnMerci d'avance

Par **yauyo_old**, le **30/11/2007** à **20:53**

Bonjour rnrnil me semble que le préavis peut être réduit à un mois pour cause de déménagement du à une mutation de vous ou votre conjoint et que la distance en km doit être d'au moins 50.rndonc c'est tout a fait possible